

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence
de monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

PRÉSENTS : François **ROVASIO**, maire.

Bernard **MILLE**, Martine **MASSON** (arrivée 19h10), José **VARESANO**, Nelly **CHAIN**,
adjoint(e)s.

Muriel **BARD**, Thomas **BILLON-PIERRON**, Sylvie **BORJON**, Corinne
COLLOMBET, Véronique **FERRI**, Franck **LEFEVRE**, Yvette **TASTARD**, Alexandre
THOMAS, Isabelle **ALBERT** conseiller(ère)s,

ABSENTS : Florent **FRETY** (procuration à Muriel **BARD**), Marie-José **AMEVET**
(procuration à Nelly **CHAIN**), Raphaël **PELLEGRINI** (procuration à José
VARESANO) , Jean-Marc **HERMES** (procuration à Corinne **COLLOMBET**)
conseiller(ère)s, Pierre **MILLE** adjoint

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas **BILLON PIERRON**

Monsieur le maire nous informe des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil :

- Location terrain des Fontagneux : le bail au nom de Colas a été résilié et a été repris par les Etablissements Duverney TP pour une durée de 10 ans et un loyer de 6000€ par an avec un premier versement en mars 2021
- Un véhicule Peugeot 208 a été acquis au prix de 12 947€ avec une reprise de la Renault Zoé pour 7 600€ soit un coût pour la collectivité de 5 347€.
- Location d'un véhicule Toyota 4x4 d'occasion d'une valeur de 25 000€ (de 2018, révisé par Toyota, toutes pièces ayant une usure de plus de 50% seront changées, garantie pièces et main d'œuvre 5 ans) il sera disponible fin décembre avec possibilité d'achat crédit-bail) loyer de 435.60€/mois sur 60 mois et une valeur résiduelle de 25% en cas d'acquisition (6 250€).

1. Approbation procès-verbal du 27 novembre 2020

M. Franck LEFEVRE signale qu'il serait opportun de préciser que les colis de Noël sont exceptionnellement plus conséquents cette année en raison de l'annulation des repas des aînés dû à la crise sanitaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Décisions modificatives budgétaires

Pour le budget eau et assainissement, il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire pour honorer la dernière échéance du SAAEMM (Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne) de .

Budget principal : la convention de reversement de la TA (Taxe d'Aménagement) du

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

02-04-2019 entre la commune et la 3CMA engage la commune à reverser l'intégralité de la TA perçue sur les zones d'activités économiques du Pré de Pâques. Pour 2019, le montant de la TA s'élève à 2 229.06€ qui est supérieur à la prévision budgétaire (500€) ce qui nécessite une décision modificative.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Approbation du règlement du cimetière

Remarques de Mme Corinne COLLOMBET : « sur les nuisances sonores faites pendant les corvées d'entretien par les élus au mois de mai ».

Mauvaise compréhension de Mme Corinne COLLOMBET concernant l'article 30 du règlement intérieur du cimetière.

Remarque de M. Franck LEFEVRE : concernant la récupération d'une concession afin de l'utiliser comme ossuaire ; un manque d'information lors du vote (à l'unanimité) aurait permis à l'opposition d'avoir un avis contraire.

Le cimetière sera fermé la nuit à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les horaires du 01 novembre au 31 mars : 7h30 à 18h30

et du 01 avril au 31 octobre : 7h30 à 20h00

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Modification tarifs marchands ambulants

Les tarifs étaient inchangés depuis 2007. Actuellement ils sont de 0.30€/m²/jour pour les camions d'outillage et les forains et de 5€/ml/an pour les commerces ambulants réguliers.

Après consultation des tarifs appliqués dans les autres communes de Maurienne, le prix moyen des places est de 4.50€/semaine, il est de 1.10€/semaine à Saint-Julien-Montdenis.

Les nouveaux tarifs seront de 2.50€/ml pour les droits de place occasionnels (gros porteurs) et de 5€/jour pour les droits de place réguliers.

Vote : approuvé à l'unanimité

5. Cession partie chemin rural Blanc Champ à TELT

Ce chemin n'est plus utilisé par le public. Son tracé est aujourd'hui inclus dans l'emprise du chantier Lyon -Turin. La société TELT SAS souhaite régulariser la situation. Le chemin représente environ 216 m², sa valeur vénale a été évaluée à 1€ le m² par le pôle d'évaluations domaniales. M. le maire propose de le céder au prix de 1^e le m² à TELT.

Vote : approuvé à l'unanimité

6. Cession parcelle communale à Madame Christine PANIZ

La parcelle n°760, section H est d'une superficie de 129m². Le prix de vente proposé par M. le maire est de 35€/m² (4 515€), les frais de notaire seront à la charge de Mme PANIZ.

Cette parcelle n'est pas située dans la réserve foncière en zone AUob : zone destinée à recevoir des constructions semi-denses et sa vente ne gêne en rien l'accès et le fonctionnement de cette réserve foncière.

Vote : Pour 14 voix - Contre 4 voix (Mme Corinne COLLOMBET, M. Franck LEFEVRE, Mme Yvette TASTARD, M. Jean-Marc HERMES).

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

7. Redevance occupation domaine public réseaux d'électricité

La valorisation de la RODP (Redevance Occupation Domaine Public) est définie par un décret ministériel. Pour la commune, ce montant s'élève pour 2020 à 212€.

Vote : approuvé à l'unanimité

8. Subvention Comice Agricole de Maurienne

M. le maire propose de subventionner l'achat d'une cloche pour le bétail lors de la 13^{ème} édition du comice agricole de Maurienne qui se tiendra à Saint-Colomban-des-Villardes le 2 mai 2021 à hauteur de 295€.

Vote : approuvé à l'unanimité

9. Adhésion groupement de commandes voiries 3CMA

Un accord-cadre prévoit la conservation, la protection et l'entretien des propriétés, des voiries et des réseaux de compétence commune et intercommunale.

M. le maire propose de constituer un groupement de commandes réunissant la 3CMA, Saint Jean de Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Albiez le Jeune et Saint Pancrace afin de passer un nouveau marché.

M. le maire propose au conseil :

- d'approuver le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour ces travaux,
- d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Julien-Montdenis au groupement de commandes tel que présenté ci avant,
- d'accepter que la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Renouvellement adhésion association des communes forestières

Le relevé de cotisation pour l'année 2020 est de 186€.

Vote : approuvé à l'unanimité

11. Compte-rendu réunions

Une réunion a eu lieu le 15 décembre 2020 avec des responsables TELT et EDF.

3 conventions et un avenant avaient été signés: TELT donnait 95 000€, EDF 12 500€ et TELT 25 500€ ; soit 133 000€

A ce jour, il resterait environ 33 000€ à percevoir selon TELT.

TELT et EDF demandent une proposition de projet pour le 15 janvier 2021

12. Questions diverses

En raison de la crise sanitaire, les vœux du maire ne pourront pas avoir lieu en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.